

**Sujet :** Fwd: [INTERNET] A l'attention de Madame le commissaire enquêteur (EP rechargement plage de BISCAROSSE)

**De :** PREF40 pref-amenagement - 40 LANDES/PREFECTURE/DC2PAT/BUREAU DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L INGENIERIE TERRITORIALE (par AdER) <pref-amenagement@landes.gouv.fr>

**Date :** 16/12/2020 08:20

**Pour :** anne.littaye@orange.fr

**Copie à :** "DDTM 40 SG AJ (Affaires Réglementaires et Juridiques)" <ddtm-arj@landes.gouv.fr>

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de Madame le commissaire enquêteur (EP rechargement plage de BISCAROSSE)

**Date :** Tue, 15 Dec 2020 21:58:35 +0000

**De :** Pierre Mottet <[Pierre.Mottet@iba-group.com](mailto:Pierre.Mottet@iba-group.com)>

**Pour :** [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) <[pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr)>

Madame le Commissaire,

Propriétaire à la plage sud de Biscarosse, je soutiens certainement l'initiative a minima de protection de la ville que constitue un rechargement en sable, à défaut de mesures plus structurelles.

J'ai pris connaissance du dossier et en particulier de ce que le sable serait prélevé à proximité de la plage sud.

Je m'inquiète cependant de ne pas y voir d'étude d'incidence sur ce qu'un prélèvement répété et important depuis de nombreuses années pourrait avoir sur la résistance de la dune et par conséquent la protection de la ville. A défaut, il serait commun de penser qu'un prélèvement si proche de la ville sud pourrait fragiliser sa protection dunaire, ce que ne pourrait justifier un renforcement de la protection du centre et du nord de la ville. En application du principe de précaution, une telle étude ne s'impose-t-elle pas ? Et à défaut, ne serait-il pas prudent de prendre le sable significativement plus loin de la ville ?

Très cordialement

Pierre Mottet